



## Rétractation du vendeur après contre-offre

Par **Phil0**, le **12/05/2016** à **19:41**

Bonjour,

Nous avons fait une offre d'achat (remise en main propre sans copie) et nous venons de recevoir hier une contre-offre par LRAR, valable jusqu'au 17 mai.  
Nous avons accepté cette contre-offre par LRAR hier.

Coup de téléphone hier soir: le vendeur aurait accepté une offre d'achat auprès d'un tiers. Il l'aurait fait par écrit.

Que va t il se passer sachant que nous ne tenons pas à renoncer à la vente ?

Cordialement

Par **janus2fr**, le **13/05/2016** à **08:09**

Bonjour,

Si l'offre de vente que vous a fait le vendeur est en bonne et due forme, elle l'engage jusqu'à la date de son terme. Le vendeur devait donc attendre cette date là pour vendre à une autre personne.

Vous avez accepté l'offre durant sa validité, le vendeur doit donc traiter avec vous !